



Indemnité possible suite à une démission d'un cdi

Par **Cocci**, le **19/02/2008** à **11:21**

Bonjour,

mon amie était en CDI depuis presque 2 ans et a démissionnée suite a du harcèlement morale incessant et un travail difficile. Suite à cela, elle a retrouvé un travail en CDI 2 jour après la fin de son contrat précédent. Malheureusement mon amie n'a pas été gardé durant sa période d'essai (Travaillé 3 semaines).

Mon amie a 25 ans.

Je souhaitais savoir à quelle indemnités financière elle avait droit. Car bien évidemment le chômage lui est interdit et on vient de lui refuser le RMI car je gagne "trop" bien ma vie (env 1800 euros net / mois).

Mon amie se retrouve sans aucune ressource avec des prêts a payer.

Que faire ?

Merci par avance